

Avis d'appel d'offres ouvert national N° DNCMP/...²⁷⁸ /F/2021-2022 pour la fourniture du matériel informatique et de bureau

Date de publication : le 05/04/ 2022

Date d'ouverture : le 25/4/ 2022

1. Objet :

« L'Agence Burundaise de Presse (ABP) » invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la fourniture en 1 seul lot de :

N°	DESIGNATION	UNITÉ	QUANTITÉ
1	CHARGEURS LAP TOP	PIECE	12
2	BATTERIES LAP TOP	PIECE	12
3	ORDINATEURS PORTABLES	PIECE	5
4	ORDINATEURS DE BUREAU	PIECE	2
5	APPAREILS PHOTOS (NIKON :5+CANON :1)	PIECE	6
6	POSTE TELEVISEUR	PIECE	1
7	ENREGISTREURS	PIECE	12
8	MACHINE A PLASTIFICATION	PIECE	1
9	LENS POUR CANON 850d	PIECE	1

2. Financement du marché

Le présent marché est financé par le Budget Général de l'Etat alloué à l'ABP pour l'exercice 2021- 2022

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en un seul lot de matériel informatique et de bureau.

L'ensemble des fournitures sont à livrer dans un délai maximum n'excédant pas trente jours (30 jours) calendriers à dater de la notification par lettre de commande.

3

4. **Allotissement**

Le présent marché est constitué d'un seul lot

5. **Date et lieu de livraison**

Le délai de livraison du matériel est fixé à 90 jours calendaires à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court. Les fournitures seront livrées au Siège de l'Agence Burundaise de Presse (ABP) sis au quartier asiatique Avenue des paysans N°7

6. **Condition de participation**

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'un des cas d'inéligibilité énumérés à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

7. **Consultation et acquisition du Dossier d'appel d'offres**

Le Dossier d'appel d'offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8h30 à 14h00 à l'adresse ci-après : **AGENCE BURUNDAISE DE PRESSE (A.B.P.)** située au quartier asiatique, Avenue des Paysans N° 7, téléphone 22 213083. Il pourra être obtenu sur présentation d'un bordereau de versement d'une somme Cinquante mille francs burundais (50 000 F Bu) au compte n° 1101/001.04 ouvert à la B.R.B.

8. **Dépôt et ouverture des offres**

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au secrétariat de l'ABP au plus tard le 25/4/2022 à 10heures du matin. Elles porteront obligatoirement la mention : Dossier d'Appel d'Offres Nationale Ouvert N° DNMP/F/2021-2022 à n'ouvrir qu'en séance publique du 25/4/2022 à 11h

Garantie bancaire de soumission

Les soumissionnaires devront fournir une garantie de quatre cent mille francs burundais (400 000F Bu).

9. Présentation de l'Offre

Les offres devront être soumises à l'AGENCE BURUNDAISE DE PRESSE (ABP), BP 2870 BUJUMBURA au plus tard le ...25.../04/2022 à 9 heures30 minutes. Elles doivent aussi être paraphées, paginées et comprendre une table des matières. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10. Validité des Offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

11. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 25/04/2022 à 9 heures30 minutes.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

12. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) à l'adresse mentionnée ci-dessus le 25/04/2022 à 10 heures.

Le procès-verbal d'ouverture, auquel il est joint la liste signée par les soumissionnaires présents ou leurs représentants, est transmis à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de cette séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le P.V. d'ouverture des offres.

13. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualifications sont:

Les conditions d'ordre technique, financier, légal et administratif.

14. Adresse

15. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Agence Burundaise de Presse (A.B.P.) située au quartier asiatique à l'Avenue des paysans, n° 7 Téléphone 22 21 3083

Fait à Bujumbura, le 21/3/2022

Le Directeur Général de l'Agence Burundaise de Presse

Nicolas BARAJINGWA

